



# Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale

13/06/06

## Communiqué de presse

### ***La Fédération de la Santé CFE-CGC se félicite de l'adoption de la proposition de loi sur l'ordre infirmier***

La Fédération Santé Social CFE-CGC se félicite que l'Assemblée Nationale ait adopté le 13 juin la proposition de loi sur l'ordre infirmier.

La CFE-CGC est la **seule confédération favorable** à la création de l'ordre infirmier, comme antérieurement elle avait milité pour la création de l'ordre des kinésithérapeutes, car il est logique que les **professions réglementées** disposent d'une structure professionnelle.

Loin de constituer une "démarche corporatiste", la création de l'ordre dotera la profession d'une **instance capable d'exprimer une vision infirmière de la politique de santé**.

L'exemple des **nombreux pays européens dotés d'un ordre infirmier** est parlant : de part sa formation en santé publique, ses compétences en prévention, et son savoir-faire en éducation de la santé, l'infirmière a beaucoup à apporter pour une **meilleure prise en charge des besoins de santé de la population**.

Le syndicat s'est félicité de l'adoption des amendements qui suppriment les mentions relatives à une organisation interrégionale de l'Ordre. **La priorité a été donnée au niveau régional**, ce qui est logique puisque l'organisation sanitaire répond à une logique régionale (ARH, SROS, DRASS, Conseils Régionaux pour la formation).

La structuration de l'ordre en **trois collèges liés aux lieux d'exercice** (public, privé, libéral), telle que le prévoit la proposition de loi, lui paraît néanmoins réducteur. La CFE-CGC souhaite que les conseils régionaux soient dotés de **trois collèges supplémentaires : un collège cadre, un collège santé mentale et un collège des spécialisés** (IADE, IBODE, puéricultrices) afin de permettre l'expression des spécificités.

**«Nous avons la chance de disposer d'un diplôme unique qui permet un exercice pluriel, ne masquons pas ces spécificités qui font la richesse de notre profession, afin que chacun trouve sa place dans cette structure fédératrice»** estime Thierry Amouroux, le Président du Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI CFE-CGC).

Lorsque le texte passera au Sénat, la Fédération Santé Social CFE-CGC **proposera aux sénateurs des amendements en ce sens**.

Détails sur le site <http://www.syndicat-infirmier.com>

Contact presse : **Thierry Amouroux 01.48.78.69.26**